



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS D'AVRIL 2023 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**      **DÉCISION N° DM-23-137**  
**EN DATE DU 23 MARS 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « RÊVES D'ARCHI », « MAMYLENE », « Madame Nan CHEN » et « Madame Yaël PARTOUCH », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « RÊVES D'ARCHI » dont le siège est situé 4 rue Halifax à JOINVILLE-LE-PONT (94340), représentée par Monsieur Christian POPESCO.  
Durée : du lundi 3 avril 2023 à 11h00 au mardi 11 avril 2023 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « MAMYLENE » dont le siège est situé 20, avenue Victor Hugo à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), représentée par Madame Mélanie LEBRAULT-MOREAU-DELAVALT.  
Durée : du mardi 11 avril 2023 à 11h00 au lundi 17 avril 2023 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 300 euros ;

⇒ « Madame Nan CHEN » dont le siège est situé 4 rue Joseph Gaillard à VINCENNES (94300).  
Durée : du lundi 17 avril 2023 à 11h00 au lundi 24 avril 2023 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Madame Yaël PARTOUCH » dont le siège est situé 218 avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270).  
Durée : du lundi 24 avril 2023 à 11h00 au mardi 2 mai 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

**D'INSCRIRE** ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230323-Imc1H10655H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/03/2023  
Date de Publication : 23/03/2023